C.E.T. - Omnium
Anciennement : Carrières et Transports
33, avenue du Maine – BP 27
75755 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 01 45 38 31 00
Mail : contact@codicil.fr

Greffe du Tribunal de Commerce
1, quai de la Corse
75198 PARIS Cedex 04

V/Réf. :

A l'attention de

N/Réf. : FM/AC

le 2 juillet 2026

Objet :

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.3 et 4 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : CET OMNIUM

Forme juridique : S.A.S.

Numéro unique d'identification - (Siren) : .572 232 445

Représentée par :

Nom : .LAUNAY .Prénom : Aude

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le ...31 Décembre 2025

est publié au greffe du tribunal de commerce de : Paris

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Dans l'hypothèse probable où les comptes ont été certifiés par des commissaires aux comptes :

En outre, je déclare que :

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis sans réserve sur les comptes annuels

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves sur les comptes annuels

Fait à Paris, le 2 juillet 2026
A. LAUNAY

C.E.T. - Omnium
Anciennement : Carrières et Transports
33, avenue du Maine – BP 27
75755 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 01 45 38 31 00
Mail : contact@codicil.fr

Greffe du Tribunal de Commerce
1, quai de la Corse
75198 PARIS Cedex 04

V/Réf. :

A l'attention de

N/Réf. : FM/AC

le 2 juillet 2026

Objet :

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.3 et 4 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : CET OMNIUM

Forme juridique : S.A.S.

Numéro unique d'identification - (Siren) : .572 232 445

Représentée par :

Nom : .LAUNAY .Prénom : Aude

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le ...31 Décembre 2025

est publié au greffe du tribunal de commerce de : Paris

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Dans l'hypothèse probable où les comptes ont été certifiés par des commissaires aux comptes :

En outre, je déclare que :

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis sans réserve sur les comptes annuels

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves sur les comptes annuels

Fait à Paris, le 2 juillet 2026
A. LAUNAY

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	343 412		343 412	343 412
Constructions	1 073 184	520 668	552 516	591 091
Autres immobilisations corporelles	47 844	45 907	1 937	1 041
Immobilisations financières				
Participations	4 358 082	15 030	4 343 052	784 649
Autres immobilisations financières	7 119		7 119	6 896
Total actif immobilisé (III)	5 829 641	581 606	5 248 036	1 727 089
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	348 866	150 072	198 794	272 594
Autres créances	1 762 889		1 762 889	2 257 660
Charges constatées d'avance	14 083		14 083	14 281
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	18 284 593	117 311	18 167 283	19 671 414
Disponibilités	3 166 564		3 166 564	5 107 698
Total actif circulant (IV)	23 576 996	267 383	23 309 613	27 323 647
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+V	29 406 637	848 988	28 557 649	29 050 737

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	623 322	623 322
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	16 314 315	16 314 315
Réserves		
Réserve légale	29 162	29 162
Réserves réglementées	2 023 755	2 023 755
Autres réserves	9 031 655	8 319 530
Résultat de l'exercice	152 170	1 021 565
Total capitaux propres (I)	28 174 378	28 331 648
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes financières diverses	129 575	129 575
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 994	114 581
Organismes sociaux	9 602	*8 992*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*255 227*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 860	*70 738*
Autres dettes fiscales et sociales	4 679	*3 639*
Dettes fiscales et sociales	73 141	338 597
Autres dettes	5 910	7 086
Produits constatés d'avance	131 650	129 250
Total des dettes (III)	383 271	719 089
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**28 557 649**	**29 050 737**

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CET OMNIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 28 557 649 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 152 170 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions: 10 à 50 ans
* Agencements des constructions: 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a fait l'acquisition de 1 302 actions de la société Basaltes pour une valeur de 4 322 640 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains	343 412			343 412
– Constructions sur sol propre	172 549			172 549
– Constructions sur sol d'autrui	700 000			700 000
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	200 635			200 635
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	36 545			36 545
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 898	1 401		11 299
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 463 040**	**1 401**		**1 464 440**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	981 982	4 323 132	947 032	4 358 082
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	6 896	223		7 119
Immobilisations financières	**988 878**	**4 323 355**	**947 032**	**4 365 201**
TOTAL	**2 451 917**	**4 324 756**	**947 032**	**5 829 641**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 401	4 323 132	4 324 533
Apports				
Créations				
Réévaluations			223	223
Augmentations de l'exercice		**1 401**	**4 323 355**	**4 324 756**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			947 032	947 032
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**947 032**	**947 032**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée de montant de la différence.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des immobilisations financières

Les immobilisations financières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 15 030 €.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SEBAIL 28 75755 PARIS	30 000	-756 055	50,10	-14 500
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS SEBAIL 78 75755 PARIS	30 000	214 848	16,40	5 102
ABLIS DEVELOPPEMENT 75008 PARIS			50,00	

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	15 030		1 316 501		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement						
– Fonds commercial						
– Autres immobilisations incorporell						
Immobilisations incorporelles						
– Terrains						
– Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire	77 458	575		78 034
– Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	224 000	28 000		252 000
– Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans	linéaire	180 635	10 000		190 635
– Installations techniques, matériel et outillage industriels						
– Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	36 545			36 545
– Matériel de transport						
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	8 857	505		9 362
– Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**527 495**	**39 081**		**566 576**
TOTAL			**527 495**	**39 081**		**566 576**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 132 958 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 119		7 119
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	348 866	348 866	
Autres	1 762 889	1 762 889	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	14 083	14 083	
Total	2 132 958	2 125 839	7 119

Produits à recevoir

	Montant
RBT IMPOT SUISSE A RECEVOIR	2 720
BANQUE – INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	10 434
Total	13 154

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 24 047 008 EURO pour une valeur comptable de 16 355 886 EURO. Le montant des plus-value latentes s'élève à 7 691 122 EURO.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit, pour les informations principales, comme suit :

Notes sur le bilan

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Actions	10 075 021	17 174 569	7 099 548	
OPCVM	6 280 865	6 872 439	591 574	
TOTAL	16 355 886	24 047 008	7 691 122	

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	197 333		182 303	15 030
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	338 458	117 311	188 386	267 383
Total	535 791	117 311	370 689	282 413
Répartition des dotations et reprises				
Exploitation				
Financières		117 311	370 689	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 150 072 EURO.

Notes sur le bilan

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 117 311 EURO. Par catégorie de valeurs mobilières, les éléments significatifs sont :

	Montant
ACTIONS	117 310
TOTAL	117 310

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 623 322.00 EURO décomposé en 4 074 titres d'une valeur nominale de 153,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 074	153,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 074	153,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 383 271 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	129 575	129 575		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 994	42 994		
Dettes fiscales et sociales	73 141	73 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 910	5 910		
Produits constatés d'avance	131 650	131 650		
Total	**383 271**	**383 271**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FNP	25 879
ETAT – CHARGES A PAYER	96
CHARGES A PAYER	2 100
Total	**28 075**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	14 083		
Total	**14 083**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	131 650		
Total	**131 650**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	250 000	82 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	32 351	38 461
Autres intérêts et produits assimilés	479 428	543 110
Reprises sur provisions et transferts de charge	370 689	98 411
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 140 950	47 761
Total des produits financiers	**2 273 418**	**810 242**
Dotations financières aux amortissements et provisions	117 311	188 386
Intérêts et charges assimilées	13	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 254 927	202 681
Total des charges financières	**1 372 251**	**391 067**
Résultat financier	**901 167**	**419 175**

Suite aux nouvelles normes comptables applicables à compter du 1er janvier 2025, les produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement intègrent le produit de cession de 762 629 € lié à la liquidation de Sébail Aménagement, dans laquelle CET OMNIUM détenait 50,01 % du capital.

Les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement comprennent la valeur nette comptable des actions de Sébail Aménagement sorties, pour un montant de 947 032 €.

La radiation de la société Sébail Aménagement, intervenue 4 juillet 2025 s'est ainsi traduite par la constatation d'une moins-value de 184 403 €.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	152 170		152 170
+ Résultat exceptionnel			
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**152 170**		**152 170**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

C.E.T. Omnium
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15

R.C. PARIS B 572 232 445
SIRET : 572 232 445 00054

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

1) Rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur les opérations et comptes de l'exercice 2025 ;
2) Approbation des rapports et des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025.
3) Affectation des résultats ;
4) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 227.10 du Code de Commerce et approbation de ce rapport et des conventions qui y figurent ;
5) Quitus au Président, aux membres du Conseil de Direction et au Commissaire aux Comptes ;
6) Non renouvellement des mandats de Président et de Président du Conseil de Direction de Monsieur François MARTINIER ;
7) Nomination de Madame Aude LAUNAY en qualité de Présidente et de Présidente du Conseil de Direction ;
8) Non renouvellement du mandat de Directeur Général de Madame Aude LAUNAY
9) Nomination de Monsieur François MARTINIER en qualité de Directeur Général et de membre du Conseil de Direction ;
10) Non renouvellement du mandat de membre du Conseil de Direction de Monsieur Jean-Jacques LE GENDRE
11) Nomination de Monsieur Bertrand MARTINIER en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction ;
12) Nomination de Madame Laurence BRADSHAW en qualité de nouveau membre du conseil de Direction
13) Fixation de la rémunération du Conseil de Direction.
14) Pouvoirs en vue des formalités.

PROCES-VERBAL

L'An Deux Mille Vingt-Six,

Le 30 juin 2026 à 16 heures, Messieurs les Actionnaires de la Société C.E.T. OMNIUM, Société par Actions Simplifiée au capital de 623.322 €uros divisé en 4.074 actions de 153 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire au siège de la direction administrative sis 7, rue Pérignon 75015 Paris, sur convocation faite par lettre adressée aux titulaires d'actions nominatives.

AML

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la présidence revient à Monsieur François MARTINIER, Président du Conseil de Direction, présent.

Madame Aude LAUNAY est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, le tout conformément aux statuts.

Il a été établi une liste de présence signée par tous les actionnaires présents. Cette liste certifiée conforme par les Membres du Bureau, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président constate que 7 actionnaires sont présents ou représentés et possèdent 3.851 4.042 actions sur les 4.074 actions composant le capital social de la Société, soit plus du quart. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, la Société AUDIT ET CONSEIL UNION, représentée par Monsieur Grégory Normand, régulièrement convoqué, est excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts,
- Les doubles des lettres adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des actionnaires,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- L'inventaire, le compte d'exploitation, le compte pertes et profits et le Bilan arrêté au 31 décembre 2025.
- Le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes,
- L'état des résultats financiers des cinq dernières années,
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil de Direction.

Monsieur le Président déclare à l'Assemblée, qui lui en donne acte, que les renseignements relatifs à l'information des actionnaires prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à sa disposition dans les conditions légales.

Monsieur le Président rappelle l'Ordre du Jour, puis il donne lecture du rapport du Président.

Après audition du rapport du Président, et lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux Actionnaires qui en font la demande.

Après divers commentaires, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions qui sont successivement adoptées.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil de direction et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 152 170 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

4.042 ANL

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport et les conventions qui y figurent.

4.042 ANL

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs en fonction pendant l'exercice 2025 quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle donne en outre, au Commissaire aux comptes, décharge de sa mission au titre de ce même exercice.

4.042 ANL

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Le Président propose au Conseil de procéder à une distribution en ligne avec celles des exercices passés ; le conseil en débat et arrête la proposition suivante de distribution d'un dividende global de 325 920 € à prélever au poste *Autres réserves* qui sera porté de 9 031 655 € à 9 183 825 € après affectation du bénéfice net comptable de l'exercice de 152 170 €.
Suite à cette distribution, le poste *Autres réserves* sera ramené à 8 857 905 €.

Les réserves réglementées restent quant à elles constantes à 2 023 755 €.

Ce dividende est soumis au prélèvement libératoire de 31,4%, incluant les versements de la CSG et CRDS, préalablement à son versement sauf indication formelle des actionnaires en vue de les déclarer avec le revenu des personnes physiques.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement d'ici un mois.
L'Assemblée Générale donne acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices avant prélèvement ou réfaction : aux titres de 2022, de 2023 et de 2024 C.E.T. OMNIUM a distribué 80 € / action.

4.042 ANL

Cette résolution est adoptée par 3.851 voix pour et 0 voix contre.

ANL

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Président et de Président du Conseil de Direction de Monsieur François Martinier arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide de ne pas les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Présidente Madame Aude LAUNAY, née le 12 avril 1980 à Boulogne Billancourt et demeurant 81 bis rue Lauriston 75116 Paris, en remplacement de Monsieur François MARTINIER, pour une durée de 6 années qui prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'année 2031.

L'Assemblée Générale, en accord avec les membres du Conseil de Direction, décide qu'en application des dispositions statutaires, Madame Aude Launay exercera également les fonctions de Présidente du Conseil de Direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Directeur Général de Madame Aude Launay arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général disposant des mêmes pouvoirs que le Président conformément à l'article 15 des statuts, et de membre du Conseil de Direction, Monsieur François MARTINIER, né le 21 octobre 1940 à Tunis et demeurant 6, rue Constant Coquelin 75007, en remplacement de Madame Aude LAUNAY, pour une durée de 6 années qui prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'année 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de membre du Conseil de Direction de Monsieur Jean-Jacques LE GENDRE, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



AJL

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de Direction Monsieur Bertrand MARTINIER, né le 18 juin 1977 à Paris, demeurant Hameau de Puissanton - 22, allée des Caroubiers 06220 Vallauris, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques LE GENDRE, pour une durée de 6 années qui prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'année 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de Direction Madame Laurence BRADSHAW MARTINIER, née le 29 juin 1981 à Boulogne-Billancourt, demeurant 13 Harley Court – Harley Place Bristol – BS8 3JU Royaume-Uni, pour une durée de 6 années qui prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'année 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 4.000 € le montant global des jetons de présence à répartir également entre les membres du Conseil de Direction au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus a été dressé par le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.





C.E.T. Omnium
Siège Social :
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15
R.C.S. Nanterre B 572 232 445

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ, PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DU 30 JUIN 2026

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 suivant l'ordre du jour explicité dans l'avis de convocation.

Le présent rapport, les comptes annuels et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

A) Faits significatifs de l'exercice

La société a fait l'acquisition de 1.302 actions de la société BASALTES pour une valeur de 4.322.640 €.

La société SEBAIL AMENAGEMENT a été radiée en Juillet 2025. Les impacts comptables de cette radiation pour la société CET sont les suivants :

- Boni de liquidation : +763 K€
- Valeur nette comptable des titres : -947 K€
- Reprise de dépréciation des titres : +182 K€

B) Évènements importants survenus depuis la fin de l'exercice

Aucune opération, sortant de la gestion courante de la société, n'a été réalisée depuis la clôture de l'exercice.

C) Activité en matière de recherche et développement :

Nous restons attentifs à toutes les opportunités qui pourraient se présenter mais la conjoncture économique actuelle et l'évolution des contraintes réglementaires pénalisent nos projets comme ceux de nos concurrents.

D) Présentation des résultats et comptes sociaux

a - Comptes sociaux

A compter de l'exercice 2025, la société applique le Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Nous allons maintenant comparer les chiffres de l'exercice 2025 avec ceux de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le compte de résultat, les produits d'exploitation s'élèvent à 532 184 € en 2025 contre 620 915 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 281 181 € contre 610 709 € en 2024 et comprend les postes suivants :

« Autres achats et charges externes » : 945 387 € contre 315 649 € en 2024
- (dont 788.000 € de sous-traitance dans le cadre de prestations de services, de recherches, de négociation pour différents projets immobiliers)
« Impôts et taxes » : 143 805 € contre 101 922 € en 2024
« Charges de personnel » : 149 899 € contre 150 468 € en 2024
« Amortissements et provisions » : 39 081 € contre 39 664 € en 2024
« Autres charges » : 3 010 € contre 3 006 € en 2024

Le résultat d'exploitation est de -748 996 € contre 10 206 € en 2024.

Le résultat financier ressort à 901 167 € contre 419 175 € en 2024.

Le résultat exceptionnel est de 0 € contre 955 711 € en 2024 (cession terrain Versailles).

L'impôt sur les sociétés est de 0 € contre 363 527 € en 2024.

L'exercice 2025 a ainsi enregistré un bénéfice net d'impôt de 152 170 € contre un bénéfice de 1 021 565 € pour l'exercice précédent.

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et vous demandons de donner, en conséquence, quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

b - Communication des charges somptuaires (C.G.I. art. 223 quater et 39-4) - NEANT.

c - Situation financière de la société à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice, la société conserve une situation financière saine incluant plus de 19 M€ de valeur de placement et trésorerie qui sont destinés à nous permettre de saisir toute opportunité qui se présenterait et, notamment dans le domaine de l'aménagement foncier qui reste une piste sérieusement étudiée par votre conseil.

d - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver la détermination du bénéfice de l'exercice et de l'affecter de la façon suivante :

Le Président propose au Conseil de procéder à une distribution en ligne avec celles des exercices passés ; le conseil en débat et arrête la proposition suivante de distribution d'un dividende global de 325 920 € à prélever au poste autres réserves qui sera porté de 9 031 655 € à 9 183 825 € après affectation du bénéfice net comptable de l'exercice de 152 170 €
Suite à cette distribution, le poste autres réserves sera ramené à 8 857 905 €.

Les réserves réglementées restent quant à elles constantes à 2.023.755€.

e - Rappel des dividendes distribués

2024 : 325 920 € (soit 80€ par action).

f - Tableau des 5 derniers exercices

Vous trouverez en annexe, le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

g - Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article du code de commerce L.441-6-1 et D.441-4, vous trouverez en annexe la décomposition, à la clôture de l'exercice, des dettes fournisseurs.

E) Perspectives d'avenir et événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice 2025

a - Perspectives d'avenir

La conjoncture financière devrait au moins rester stable en 2026 par rapport à 2025 dans les autres domaines d'activité les facilités d'emprunts sont contrecarrées par les incertitudes géopolitiques dont il est certain que les répercussions se manifesteront pendant plusieurs années, bien que devront rester modeste par rapport aux prévisions catastrophiques.

b - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice NEANT

II. FILIALES ET PARTICIPATION

Cf annexe sociale - § Liste des filiales et participations

III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

a - Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-I – alinéa 3 du code de Commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport, les mandats ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

b - Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée au cours de l'exercice.

c - Participation de salariés au capital social

Compte tenu de l'effectif et du caractère de holding de l'activité, aucune participation des salariés au capital n'a été envisagée.
Après lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2025 et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, je vous remercie de la confiance que vous témoignerez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

P.J tableaux concernant les filiales et la trésorerie

Le Président

